



Rajout ou changement de nom de famille

Par **Ysabel**, le **02/01/2009** à **23:42**

Bonjour,

Ma grand-mère avait un nom à particule, plus précisément il s'agissait de son nom de jeune fille. Mon père aujourd'hui décédé avait émis le souhait de porter le nom de sa mère. Projet qui n'a jamais vu le jour car mon père a perdu l'usage de la parole suite à une hémiplégie douze ans avant sa mort. Aujourd'hui, j'ai 49 ans, mariée, mère de quatre enfants de 22, 18, 15 et 13 ans. Je souhaiterais porter le nom de ma grand-mère et que mes enfants puissent faire de même. Si cela se révèle possible, dois je porter ce nom accolé à mon nom de jeune fille et le rajouter à mon nom de femme mariée, ce qui risque de faire un nom à rallonges ou puis je porter le nom de ma grand-mère seulement, ce qui supprimerait mon nom de jeune fille actuel ? Souhaitant que mes enfants portent le nom de ma grand-mère, cela est-il possible ?

Dans l'affirmative, qu'advient-il du nom de leur père, qu'ils portent, ou doivent-ils l'accoler. Dernière question mon mari a-t-il le droit d'accoler mon nouveau nom au sien ? Je suis un peu perdue. Je vous remercie des explications que vous saurez me donner.
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **03/01/2009** à **09:02**

bonjour, [fluo]le changement est une procédure administrative[/fluo], je vous conseille de recourir à un avocat même si ce n'est pas obligatoire, lisez dans mon blog, l'article sur comment changer de nom de famille, bonne année 2009, cordialement